



L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES ET LES FILLES ROMS ET DE LA COMMUNAUTÉ DES GENS DU VOYAGE

Les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage subissent des formes de discrimination, de haine et de violence particulièrement graves. Elles rencontrent aussi des obstacles spécifiques à l'exercice effectif de leurs droits. L'antitsiganisme est l'une des principales causes de ces inégalités, mais les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont également touchées par des formes multiples et croisées de discrimination, notamment la discrimination fondée sur le genre. À ce titre, elles peuvent être confrontées au sexisme et à la violence associés à des stéréotypes, des préjugés et des comportements ou des normes discriminatoires liés à leur appartenance ethnique, leur nomadisme, leur statut de migrantes ou de réfugiées, leur religion, leur orientation sexuelle, leur identité et expression de genre, leurs caractéristiques sexuelles, leur âge, une situation de handicap ou d'autres caractéristiques personnelles. Cette discrimination croisée accentue les inégalités dont sont victimes les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, et elle entraîne des vulnérabilités spécifiques.

La Recommandation CM/Rec(2024)1 du Conseil de l'Europe met l'accent sur les domaines dans lesquels les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage sont les plus exposées à la discrimination multiple et croisée, et vise à aider les États membres à prendre des mesures efficaces pour remédier à ces vulnérabilités spécifiques.

**Cadre politique
du Conseil de l'Europe**

**L'égalité pour les femmes et
les filles roms et de la communauté
des Gens du voyage**

Anti-discrimination

ÉGALITÉ POUR LES FEMMES ET LES FILLES ROMS



La recommandation

■ Donne des orientations aux gouvernements et aux autres parties prenantes concernées en vue de promouvoir et d'atteindre l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage;

■ Souligne la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre une législation et des politiques qui s'attaquent aux inégalités spécifiques auxquelles se heurtent les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, notamment dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection contre la violence.

Ce qui devrait être fait

■ Veiller à ce que les procédures d'inscription à l'état civil et d'obtention de documents soient accessibles aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage et prendre des mesures effectives pour régulariser leur situation juridique.

■ Éliminer les obstacles financiers ou administratifs à l'accès à l'aide sociale et protéger les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage de l'extrême pauvreté.

■ Lutter contre les inégalités en matière d'adoption et de placement d'enfants roms et de la communauté des Gens du voyage dans le cadre d'une prise en charge alternative et éviter l'éloignement des familles.

■ Prendre des mesures effectives pour garantir que les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage et leurs familles jouissent, sur un pied d'égalité avec la population générale, de conditions de vie saines dans un logement ou un hébergement adéquat, sûr et culturellement adapté.

■ Veiller à ce que les établissements préscolaires et d'accueil de la petite enfance, les écoles primaires et secondaires, les établissements d'enseignement professionnel et les établissements d'enseignement supérieur prennent des mesures spéciales permettant de garantir effectivement l'égalité de participation des filles roms et de la communauté des Gens du voyage à un enseignement de qualité.

■ Interdire, prévenir et sanctionner la stérilisation forcée et d'autres violations des droits humains, ainsi que la discrimination et la ségrégation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage dans le domaine de la santé, en particulier dans les contextes liés à la santé périnatale et reproductive.

■ Élaborer des stratégies pour l'emploi assorties de mesures transitoires pour garantir aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage un emploi durable.

■ Veiller à ce que toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites effectives, prévenir les pratiques préjudiciables et les informer des mécanismes de protection et de plainte existants, y compris de leur droit à une aide juridique ; coopérer en particulier dans ce contexte avec les organisations, les travailleurs sociaux, les médiateurs et les communautés des Roms et des Gens du voyage.

■ Favoriser l'épanouissement personnel et l'autonomisation des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage et renforcer leur culture numérique, juridique et financière.

■ Encourager et soutenir la participation citoyenne et locale des femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage, ainsi que leur présence dans des espaces publics qui sont à l'abri de la violence, du harcèlement, du discours de haine et du sexisme.

■ Collecter et analyser des données statistiques ventilées par genre sur les Roms et les Gens du voyage et utiliser ces données pour évaluer et améliorer les politiques, stratégies et plans d'action relatifs aux femmes et aux filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

Plus d'informations sur la recommandation et sur le travail du Conseil de l'Europe sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage :



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE